

## MANDATS du SNES sur le LYCEE

**P : Perpignan 2009, CF : Clermont-Ferrand 2007, M : Mans 2005, S : Strasbourg 2001, R : Reims 2012, M : Marseille 2014.**

- **Analyse critique de la réforme Chatel (R).**

Cette réforme a été imposée au pas de charge, contre l'avis de la majorité de la profession. Loin de répondre aux objectifs affichés, elle renvoie au local la gestion de plus du tiers des horaires, déréglemente à tout va, et crée dans les établissements un climat délétère en mettant en concurrence les enseignants et les disciplines. Elle évacue la difficulté scolaire dans un accompagnement personnalisé mal conçu et inadapté, détaché des disciplines, et qui ne sert souvent que de variable d'ajustement des services.

Les réformes des trois voies du lycée consacrent l'abandon de la volonté de mener 80% d'une classe d'âge au bac. En particulier, la réforme de la voie technologique a fait perdre toute lisibilité à cette filière. Les seuls repérages du décrochage scolaire et le développement de la formation par l'apprentissage comme alternative à l'échec scolaire sont proprement scandaleux.

Le SNES demande l'abandon de cette réforme, un bilan de sa mise en place, l'ouverture d'un débat sur les finalités, les structures, les contenus du lycée.

Le SNES s'oppose à tout projet de fusion des SES et de l'économie-gestion. Le SNES demande une mise à plat des modalités du bac 2013. Il demande le retrait de la nouvelle mouture des livrets scolaires qui s'appuie explicitement sur les compétences.

- Tous les élèves sont capables de réussir dans une voie du lycée (P). **Le lycée doit se fixer comme objectif de pouvoir amener au baccalauréat l'ensemble d'une génération (R).** Il faut combattre toutes les tentatives de remise en cause du droit à la scolarité pour tous, porter la scolarité obligatoire à 18 ans (CF).

- **Des réformes sont nécessaires**, mais doivent être guidées par une volonté de relancer le processus de **démocratisation**. Dans ce cadre, une réflexion est nécessaire sur les contenus, les pratiques et les structures (P).

- Les parcours du second cycle du second degré doivent assurer l'acquisition d'une culture commune construite à partir de champs du savoir différents et permettre une première spécialisation qui n'enferme pas. **L'organisation en voies et séries clairement identifiées** reste la solution la plus pertinente pour atteindre ce double objectif (P). **Le lycée doit offrir sur tout le territoire le choix entre différents chemins clairement identifiés (R).** Pour lutter contre la hiérarchie des voies et des séries, il faut les rendre toutes attractives en augmentant les débouchés vers toutes les formations supérieures : BTS, IUT, classes préparatoires, université.

- La **culture commune** vise à créer du collectif, de la solidarité plutôt que de la compétition et de l'individualisme. Ce qui est « commun » n'est pas nécessairement un ensemble de savoirs, mais une formation intellectuelle ambitieuse quelle que soit la voie. Elle ne peut se résumer à un « socle de base », elle doit permettre de comprendre les enjeux du monde contemporain, grâce à des outils intellectuels construits sur des disciplines pas forcément les mêmes pour tous. Toutes les disciplines participent à la culture commune pour peu que les contenus enseignés fassent sens, développent les capacités d'abstraction et permettent d'entrer dans la compréhension du monde (P).

- **L'interdisciplinarité** telle que décrite pour le collège en 2.2.3.1 a toute sa place au lycée, dans la mesure où elle permettrait aux élèves, par cette confrontation de disciplines, de mieux cerner chacune d'elles.

- **La rénovation des programmes** est un levier important pour rénover le lycée. Les problématiques économiques et sociales (non enseignées en collège) doivent être abordées par tous les élèves au lycée. Ouvrir les élèves à de nouveaux domaines, introduire des démarches et des objets nouveaux (étude des médias, sciences politiques, droit, ...) exige bien davantage la rénovation des programmes que l'introduction de nouvelles disciplines (P).

- En réponse à la diversité des jeunes, **les 3 voies proposent des modes différents** d'appropriation des savoirs, connaissances, compétences, et développent des pédagogies différenciées sur des objets différents. Elles **restent unifiées par des principes fondamentaux** (P) :

- Elévation générale des qualifications dans une formation qui dépasse le seul enjeu professionnel et ne doit jamais être réduite à une simple fabrication de force de travail
- Formation du citoyen : toutes les disciplines ont en commun de donner aux jeunes des éléments de compréhension du monde et de développer leur capacité réflexive et leur autonomie intellectuelle.

• Les formations sont construites autour de (P):

- **Métiers** : description du travail réel, rôle social de ces métiers, poursuite d'études possible (voie professionnelle)
- **Champs technologiques** : les élèves travaillent sur des systèmes techniques en étudiant l'ensemble de cycle de vie de ce système (besoin, conception, production, maintenance, recyclage) (voie technologique)
- **Champs disciplinaires** : définis à partir d'une ou plusieurs disciplines universitaires (voie générale).

• **Effectifs des classes** : dans un premier temps, nous demandons un maximum de 25 élèves par classe en seconde, et 30 dans le cycle terminal (P).

• **Les séries** doivent assurer le développement de la démocratisation : une série se construit à partir de dominantes, de disciplines dites d'appui qui doivent garder leur spécificité et contribuer à la spécificité de la série. Elle doit être ouverte à d'autres domaines pour permettre l'acquisition de la culture commune (P). On peut imaginer des enseignements dans les séries générales qui feraient "écho" à certains enseignements technologiques, comme c'est déjà le cas pour les "sciences de l'ingénieur" en S qui constituent une coloration du parcours scientifique intégrant des éléments abordés sous un angle plus spécifiquement technologique en STI. Il importe de bien réaffirmer par ailleurs la spécificité de la voie technologique qui doit être maintenue en tant que voie de réussite et de démocratisation (R).

– **Refonder la voie technologique : une nécessité (R)**

La voie technologique a contribué à la démocratisation du système éducatif. Le SNES demeure opposé à la disparition programmée de cette voie ou à sa fusion rampante dans les voies générale et professionnelle. Afin de favoriser l'orientation vers la voie technologique, il est indispensable de mettre en place une première découverte des champs de production en classe de seconde. Pour être crédibles, de vrais enseignements de découverte doivent être associés à un volume horaire minimum de 3h hebdomadaires en demi groupes, avec la possibilité pour les élèves de cumuler 2 enseignements.

La voie technologique doit conduire principalement vers des formations supérieures professionnelles courtes (BTS ou DUT), qui doivent conserver leur double finalité : formation professionnelle et poursuite d'études. Le BTS doit rester un examen terminal et national.

Si l'apprentissage peut se révéler, pour certains élèves et dans des cas spécifiques, une solution d'orientation, il comporte aussi de nombreux dangers : inégalité des jeunes dans l'obtention d'un contrat, abandons nombreux).

- **Séries générales** : elles doivent conserver leur identité : littéraire, scientifique, économique et sociale. Il est nécessaire de combattre leur hiérarchie. Aucune série ne doit être favorisée par une offre plus générale que les autres, comme l'est actuellement la série S. Choisir une série, c'est approfondir certains enseignements, ce qui suppose de renoncer à d'autres (R). L'horaire des disciplines de spécialité doit augmenter de la première à la terminale (R). Les horaires et conditions d'enseignement doivent être fixés nationalement (R). Le rééquilibrage entre les séries dépend en partie de la variété des parcours post-bac.

La série S doit retrouver une plus grande diversification à partir des disciplines scientifiques. Un accroissement des disciplines scientifiques est souhaitable avec une diversification dès la première : à côté des sciences de l'ingénieur (proposées à tous), une spécialisation axée sur les SVT et une autre sur les mathématiques et la physique.

La série L souffre de désaffection. L'option mathématique n'est pas suffisamment proposée. Les établissements doivent recevoir les moyens nécessaires de la mettre en place et y être contraints. Les poursuites d'études (outre les CPGE) doivent y être développées (BTS, DUT, filières universitaires, écoles avec prépas intégrées). De nouveaux enseignements (communication, gestion de la culture,...), articulés aux disciplines formant l'ossature de la série (lettres, langues, philosophie, HG) doivent permettre de nouveaux parcours dans la série, de manière à constituer des spécialisations ouvrant à des cursus ultérieurs.

La série ES doit être maintenue en tant que voie de réussite originale qui a largement contribué à la démocratisation. Elle doit être défendue notamment contre l'attaque idéologique dont elle est l'objet.

- **Séries technologiques** : la voie technologique s'adresse à ceux qui veulent découvrir dès le lycée les champs technologiques. La rénovation de ces voies doit avoir le souci d'articuler la théorisation à la pratique,

cette théorisation devant être l'aboutissement d'activités très concrètes afin de ne pas écarter les profils d'élèves habituels de ces séries.

Nos mandats pour un autre lycée sont toujours d'actualité. Le bilan de la réforme Chatel dressé par le SNES-FSU et la profession est sans appel : le lycée a perdu en efficacité en matière de démocratisation ou d'égalité entre les séries. La réforme a renforcé le pouvoir des chefs d'établissements et la concurrence entre les lycées. Il est nécessaire de revenir à une définition nationale et hebdomadaire des horaires disciplinaires des élèves et des professeurs, à un cadrage national des heures de « dotations complémentaires » vers des dédoublements dans toutes les disciplines, de prohiber la constitution de classes qui mélangent différentes filières, et de rattacher les heures d'accompagnement personnalisé aux disciplines.

Le SNES-FSU continue de demander le bilan et la remise à plat de la réforme afin de reconstruire urgemment les formations des trois voies du lycée. En particulier, pour la classe de Seconde, il faudra faire le bilan des enseignements d'exploration. La future Seconde devra améliorer l'articulation entre Seconde générale et technologique et Seconde professionnelle, dans la perspective de la construction de la culture commune et de façon à faciliter les passerelles (M)

• **La classe de seconde (P)** : Le SNES réaffirme son attachement à une seconde de détermination permettant aux élèves de choisir leur orientation vers une voie générale ou technologique. **La seconde doit être conçue comme une ouverture vers le cycle terminal et non comme une super troisième (R)**. La détermination ne doit pas être une spécialisation des enseignements ouverts à tous, afin d'éviter des parcours d'initiés. Par ailleurs, la proximité géographique intervient pour beaucoup dans les mécanismes d'orientation. Il faut développer une offre de formation cohérente sur tout le territoire, et offrir un réel choix d'options : langues vivantes étrangères et régionales diversifiées, langues anciennes, arts, technologies.

La classe de seconde doit être construite sur le principe de passages obligés de chaque élève par un ensemble de disciplines et de champs technologiques. **Les champs nouveaux (par rapport à la troisième) doivent occuper une part conséquente de l'horaire (R)**. Les SES doivent être abordées par tous les élèves à l'entrée du lycée.

L'existence de réelles passerelles entre les 3 voies et les séries est incontournable. La réflexion sur les conditions de travail est primordiale. L'horaire élève n'est pas un préalable, mais une conséquence de l'organisation des enseignements, des pratiques et des contenus. Toutes les disciplines doivent offrir des possibilités de travail en groupe, définies nationalement, et imposant un horaire enseignant nettement supérieur à l'horaire élève.

**Le SNES propose donc des enseignements construits autour de disciplines présentes aux collèges, complétés par des enseignements, également obligatoires, travaillant les problématiques économiques et sociales et les champs technologiques de la production des biens et des services, et des options.**

Un enseignement obligatoire d'information-documentation doit être envisagé. Il sera adossé à une discipline et pris en charge par un professeur de cette discipline et le professeur documentaliste.

La Seconde générale et technologique doit être une classe de détermination [12] conçue comme une ouverture vers le cycle terminal et non comme une super-Troisième. Si les élèves poursuivent certaines disciplines du collège abordées de manière nouvelle, les champs nouveaux [13] (technologique, économique et social) doivent occuper une part conséquente de l'horaire [14] et être valorisés au même titre que les autres disciplines : **ils participent à la construction d'une culture commune ambitieuse et soucieuse de la construction du citoyen**. Les programmes doivent être conçus de façon à ce que l'augmentation du temps de cours pour les élèves ne se traduise pas en travail personnel supplémentaire au domicile. (R)

Afin de favoriser et de valoriser l'orientation vers la voie technologique, il est indispensable de mettre en place une première découverte en classe de seconde. Pour être crédibles, de vrais enseignements de découverte doivent être associés à un volume horaire minimum de 3h hebdomadaires en demi-groupes, avec la possibilité pour les élèves de cumuler deux enseignements. La mise en place de ces enseignements ne serait pas assortie d'un travail supplémentaire à la maison pour les élèves, la découverte des disciplines technologiques étant centrée autour d'un travail pratique en classe.(R)

## □ **Contenus (R)**

Les différentes disciplines doivent permettre à chaque élève de construire une appréhension globale du monde et des controverses qui le traversent. Les programmes doivent être construits en cohérence au sein de chaque série. En particulier, le SNES demande un travail approfondi sur les disciplines technologiques, leurs contenus, leur place dans les séries technologiques et générales.

Le SNES demande la création d'une spécialité histoire géographie en série L/ES.

Par ailleurs, la mise en place de pédagogies variées et différenciées nécessite des classes de 25 élèves maximum, avec des dédoublements suffisamment nombreux et inscrits dans les horaires nationaux

### • **Baccalauréat :**

Nous refusons l'introduction de tout contrôle continu, en cours de formation ou tout dispositif remettant en cause l'anonymat et les formes de " portefeuille de compétences ". Nous demandons que l'administration prenne en charge l'ensemble des évaluations terminales. Il nous apparaît cependant utile de réfléchir à des améliorations du baccalauréat qui ne remettent pas en cause son statut d'examen national anonyme, premier grade universitaire. Enfin, on réduira probablement les échecs en DEUG en améliorant les procédures d'orientation, la concertation entre enseignants de Terminale et du supérieur, et en favorisant les rencontres entre lycéens et étudiants. (S)

L'empilement des différents dispositifs d'évaluation, l'introduction d'une part grandissante de contrôle local, le nombre important d'épreuves dans certaines séries, les dysfonctionnements de quelques sujets, les pressions de plus en plus fortes pour une transformation radicale et la volonté ministérielle d'en réduire notablement le coût fragilisent le baccalauréat. Les oraux qui amputent les vacances d'une dizaine de jours et les conditions de déroulement du second groupe (difficulté de l'épreuve orale, absence de candidats dans de nombreuses matières dont les coefficients sont faibles...) pèsent aussi lourdement. (M)

le baccalauréat doit rester le premier grade de l'enseignement supérieur, et la seule condition pour pouvoir s'inscrire dans l'enseignement supérieur. Chaque modification de son organisation est l'occasion d'augmenter la part du CCF. Le SNES s'oppose à cette forme de certification assurée par les enseignants du candidat ou de son établissement. A ce titre, les conditions d'évaluation des capacités expérimentales, de TPE, ou des langues vivantes en STG posent de nombreux problèmes. Les certifications en langues vivantes aggravent les inégalités. Le SNES demande donc leur abandon et propose leur remplacement par une mention reconnue internationalement, adossée à un diplôme national (CF). Le ministère doit abandonner son projet de reconquête du mois de juin (P).

Le baccalauréat(16) est la garantie d'objectifs communs et de l'égalité de traitement des élèves sur tout le territoire : les épreuves doivent être réfléchies globalement dans chaque série, de façon à se compléter et à évaluer toutes les facettes des apprentissages.

Le SNES dénonce le caractère démagogique des « Propositions pour une évolution de baccalauréat » du rapport Buchaillat-Fort.

Il rappelle qu'il défend un baccalauréat, examen final et national (notamment en langues vivantes et pour les épreuves pratiques en enseignements technologiques), dans le respect strict de l'anonymat en ce qui concerne les épreuves écrites. Les élèves sont évalués par un enseignant extérieur à l'établissement de formation.

Concernant les langues vivantes, il dénonce la mise en place des nouvelles modalités et contenus pour les épreuves du baccalauréat « dans le cadre habituel de la formation de l'élève » qui ne garantit pas l'égalité de traitement des candidats puisque l'organisation est maintenant du ressort de chaque établissement sans cadrage national.

Il dénonce la part grandissante du contrôle continu dans ces épreuves à cause du travail supplémentaire qu'il engendre, parce qu'il peut être source de pression pour les enseignants, et contrevient au principe d'égalité républicaine pour les élèves.

Le SNES rappelle son opposition au contrôle en cours de formation.

Des certifications externalisées ne sauraient se substituer aux épreuves terminales et nationales de langues vivantes.(R)

Les examens nationaux que sont le brevet des collèges et le baccalauréat doivent être organisés sur des bases nationales, avec un barème national, de façon à mettre les élèves en situation d'égalité face au diplôme. Ces

évaluations certificatives ne doivent pas empiéter sur les temps d'apprentissage au-delà de la période traditionnellement consacrée aux épreuves terminales du baccalauréat et du brevet. (M)

Nos mandats sur le baccalauréat, premier grade universitaire, et notre exigence d'épreuves nationales terminales anonymes, garantissant l'égalité de traitement de tous les candidats, restent pertinents. L'augmentation de la place laissée au CCF/ECA n'est pas acceptable, pas plus que ne le serait le renvoi au contrôle continu. Le SNES-FSU rappelle son opposition au contrôle en cours de formation. (M)

Les attaques se multiplient contre le baccalauréat, tant par de nouvelles épreuves qui remettent en cause son caractère national, que par la multiplication de discours idéologiques sur sa supposée inutilité et son organisation pharaonique et coûteuse. Le SNES-FSU poursuivra sa campagne de défense du baccalauréat et travaillera ses propositions pour un examen\_anonyme, national et terminal. (M)

Au lycée, le dispositif actuel des langues vivantes doit être entièrement revu. Les horaires globalisés doivent être remplacés par des horaires dédiés à chaque LV. Les enseignements de spécialités en LV doivent être rétablis, notamment en série ES, et pour chacune des langues apprises par les élèves. Les enseignants ne peuvent pas évaluer les quatre activités langagières au baccalauréat sans 3h de cours minimum par classe et par semaine. Ils demandent une réflexion autour du nombre de notions et d'activités évaluées dans chacune des séries. Les nouvelles modalités d'évaluation au bac, en reportant sur les enseignants de LV leur mise en œuvre, accroissent considérablement leur charge de travail. D'une académie à l'autre, d'un établissement à l'autre, les conditions de passation diffèrent, ce qui génère des inégalités de traitement entre les candidats. Les enseignants, favorables à l'évaluation de toutes les activités langagières, exigent la mise en place d'épreuves nationales, terminales et anonymes. (M)

Par ailleurs, le SNES-FSU rappelle son opposition aux certifications privées.

• **Accompagnement** : Il faut prendre en compte la demande lycéenne d'un accompagnement, en séparant ce qui relève des missions de l'enseignant (soutien, approfondissement) de ce qui concerne l'organisation de la vie scolaire et des possibilités d'un travail personnel dans l'établissement, ce qui requiert des moyens humains et matériels (foyer, permanence, salle multimédia, CDI) pour répondre aux besoins pédagogiques et éducatifs. L'accompagnement ne peut en aucun cas se faire au détriment des heures de cours (P). Le SNES demande l'abandon des dispositifs tels les stages pendant les vacances scolaires (P).

• **Organisation de l'année scolaire** : Le SNES considère que la réflexion sur le découpage de l'année scolaire en semestres plutôt qu'en trimestres n'a aucune pertinence. Le SNES récuse la semestrialisation des enseignements comme mode d'organisation du lycée qui mettrait en péril le caractère final de l'examen au baccalauréat. Le SNES exige une garantie absolue du maintien du service hebdomadaire des enseignants, du groupe classe et de la qualité des enseignements (P).

• **TPE** : le confinement du travail interdisciplinaire aux TPE de 1° dans la voie générale sur une demi-année n'est pas satisfaisant. La nécessité de développer les compétences documentaires dès la seconde peut être la base d'une réflexion plus approfondie sur les programmes et les pratiques des enseignements de seconde (CF).

• **Redoublement** : L'alternative au redoublement passe par un renforcement des passerelles. Il faut faire de nouvelles propositions ambitieuses en termes de classes passerelles : en particulier, il est nécessaire de prévoir des passerelles qui n'allongent pas de manière dissuasive la durée de scolarisation, ce qui suppose la mise en place de « classe » où les trajets antérieurs puissent être pris en compte (CF).

• **Langues vivantes étrangères et régionales** : Le SNES réaffirme son refus de l'appauvrissement des contenus en LVE sous couvert de mise en place de CECRL. Nous rejetons les groupes de compétences car ce mode de répartition des élèves a des conséquences négatives tant sur le plan pédagogique (éclatement de la classe, émiettement des apprentissages, accroissement des écarts entre les élèves) que sur le plan du métier. Le SNES réaffirme la nécessité absolue de voir enfin à l'œuvre une politique volontariste concernant l'offre d'enseignement des LVE. Nous revendiquons des horaires suffisants (3 heures/élève au minimum). Si nous

approuvons la prise en compte de l'oral dans l'examen du bac, nous ne pouvons approuver le CCF et demandons que les épreuves orales soient organisées comme des épreuves terminales du bac (CF).

La diversification des langues vivantes, le maintien et le développement des langues régionales et des langues anciennes sont indispensables. **Le SNES demande 3 H d'horaire hebdomadaire en LV avec des effectifs limités à 20 élèves (R).**

Les langues régionales et d'outre-mer participent à la diversité constitutive de l'identité nationale. La France a signé la « convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » ainsi que la « convention sur la sauvegarde du patrimoine immatériel de l'humanité ». Ces deux textes doivent être mis en œuvre. Comme pour les LVE, nous exigeons une véritable diversité, la continuité sur l'ensemble du parcours scolaire, le respect des horaires nationaux et des conditions décentes d'enseignement, dans le cadre du service public (CF).

• **Dédoublément** : par ailleurs, la mise en place de pédagogies variées et différenciées, et le travail avec les élèves en explicitant les attentes intellectuelles – indispensable pour la démocratisation –, nécessite des classes à 25 élèves maximum avec des dédoublements suffisamment nombreux et inscrits dans les horaires nationaux, donc non soumis à l'autonomie de l'établissement. Dans toutes les voies et à tous les niveaux, toutes les disciplines doivent en bénéficier (R).

#### • Enseignements

Les options facultatives de latin et de grec sont en grande difficulté partout. Afin d'assurer leur pérennité, il faut que leur enseignement soit dans la mesure du possible assuré par des professeurs de lettres classiques titulaires. Cet enseignement doit pouvoir être dispensé dans leur établissement à tous les élèves qui en font la demande. La poursuite de l'étude des langues et cultures de l'Antiquité de la Troisième au lycée doit être favorisée. (M)

Les enseignements artistiques du lycée sont aujourd'hui fragilisés, notamment à cause de la diminution de l'offre, de la réforme du lycée et du désengagement de certaines DRAC des partenariats artistiques, pourtant obligatoires dans certains enseignements. La mise en œuvre des PEAC au lycée devra au contraire conforter ces partenariats. (M)

Les enseignements de spécialité et les enseignements facultatifs, doivent être financés, dans tous les lycées où ils sont proposés. (M)

#### • Education prioritaire

La préparation de la rentrée 2014 n'est pas satisfaisante et a trop souvent conduit l'administration à ponctionner les établissements de l'éducation prioritaire, voire à chercher à anticiper sur la future carte en ne traitant plus comme prioritaires certains lycées et collèges pourtant RRS, ce que le SNES-FSU n'accepte pas. (M)

Faire accéder tous les élèves aux apprentissages demande des moyens considérablement abondés. Ils doivent permettre notamment de baisser significativement les effectifs des classes pour ne pas dépasser 20 élèves en collège et 25 en lycée ; de mettre en place des travaux en groupes, des dispositifs de soutien, des options variées... lorsque les enseignants le souhaitent, de travailler en co-intervention. Le SNES-FSU réaffirme la nécessité d'équipes pédagogiques et pluriprofessionnelles complètes dans tous les établissements labellisés. (M)